

Projet de désignation des réserves de biodiversité projetées des monts Groulx et de l'île René-Levasseur

Baie Comeau, 12 mai 2003



Objectif de la présentation

- Présenter le projet de conservation permanente des réserves de biodiversité projetées des monts Groulx et de l'île René-Levasseur

... afin de recueillir les commentaires du public.



Rappel historique

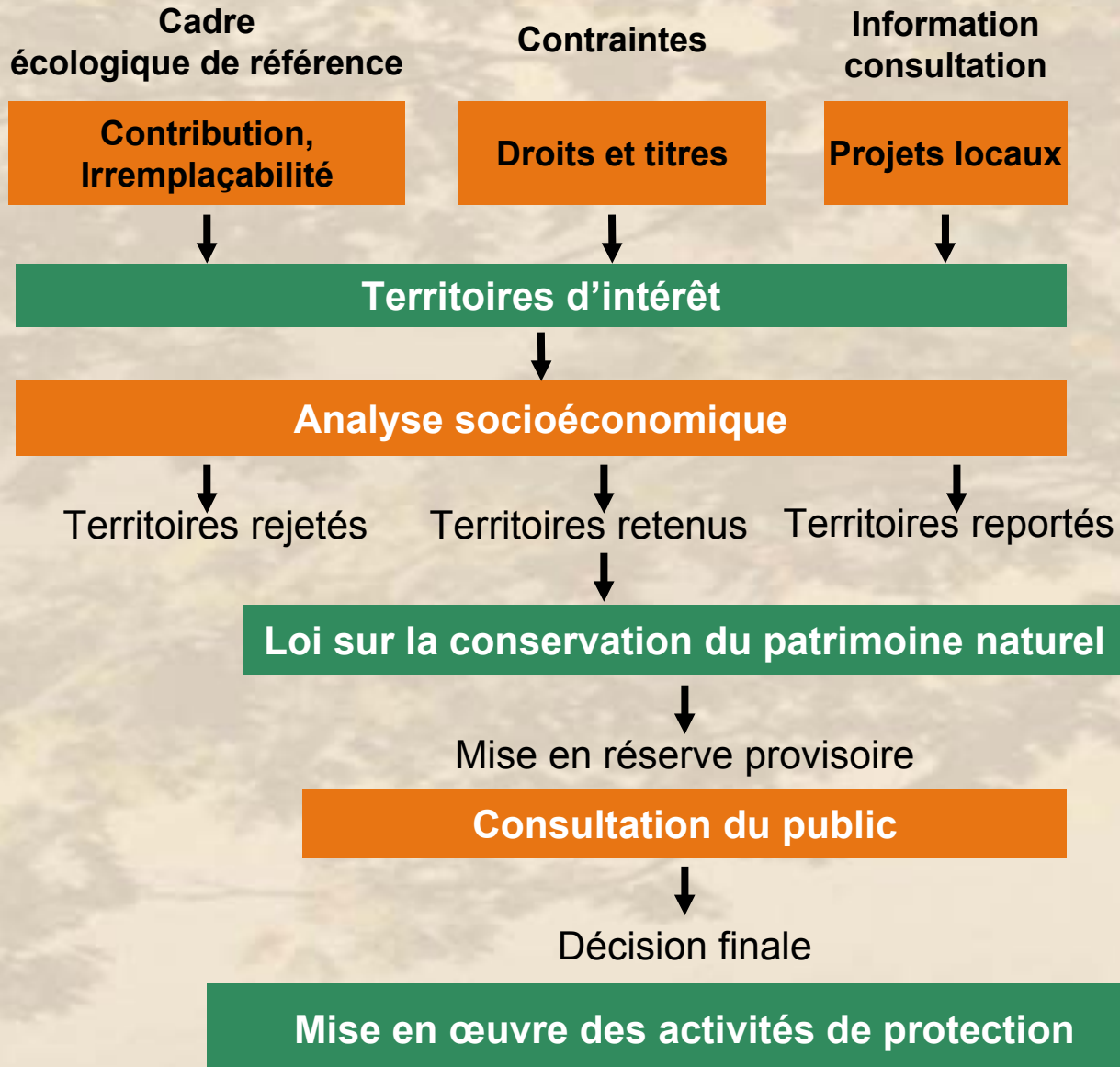
- Juin 2000 :
 - 8 % du territoire québécois d'ici 2005;
 - Réseau **représentatif** de la diversité biologique;
 - Intégrer les préoccupations de la population.
- Mai 2002 : onze aires protégées projetées sur la Côte-Nord
- Décembre 2002 : aires protégées projetées incluses dans la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (art. 90)
→ Protection légale
- Printemps 2003 : consultation en vue du statut permanent et du plan de conservation



Qu'est-ce qu'une aire protégée?

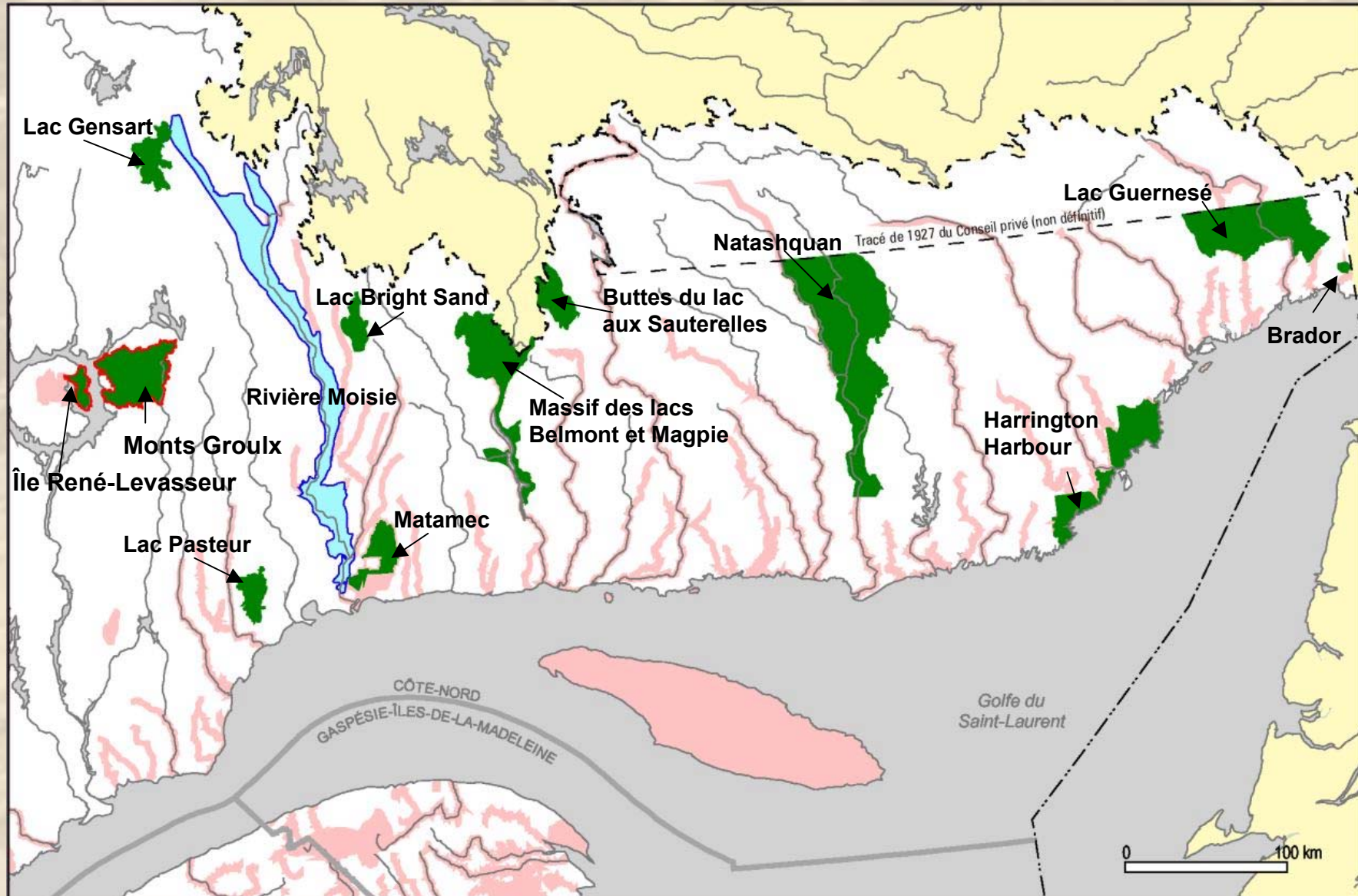
1. Une portion de terre, d'eau douce, saumâtre ou salée, **géographiquement délimitée**;
2. Vouée à la **protection** de la **diversité biologique** et des ressources naturelles et culturelles associées;
3. **Légalement** désignée;
4. **Réglementée et administrée** par des moyens efficaces.

Choix des réserves de biodiversité





Aires protégées sur la Côte-Nord





Réserve de biodiversité

« Une aire constituée dans le but de favoriser le maintien de la biodiversité

Sont notamment visées les aires constituées pour préserver un **monument naturel** — une formation physique ou un groupe de telles formations — et celles constituées dans le but d'assurer la **représentativité** de la diversité biologique des différentes **régions naturelles** du Québec »

(L.Q. 2002, c. 74)

La protection d'une réserve de biodiversité est régie par un plan de conservation

Plan de conservation

Le plan de conservation définit, notamment :

- les limites et le zonage,
- le statut de l'aire protégée,
- les activités interdites,
- les conditions de pratique des activités permises,

et ce, en fonction

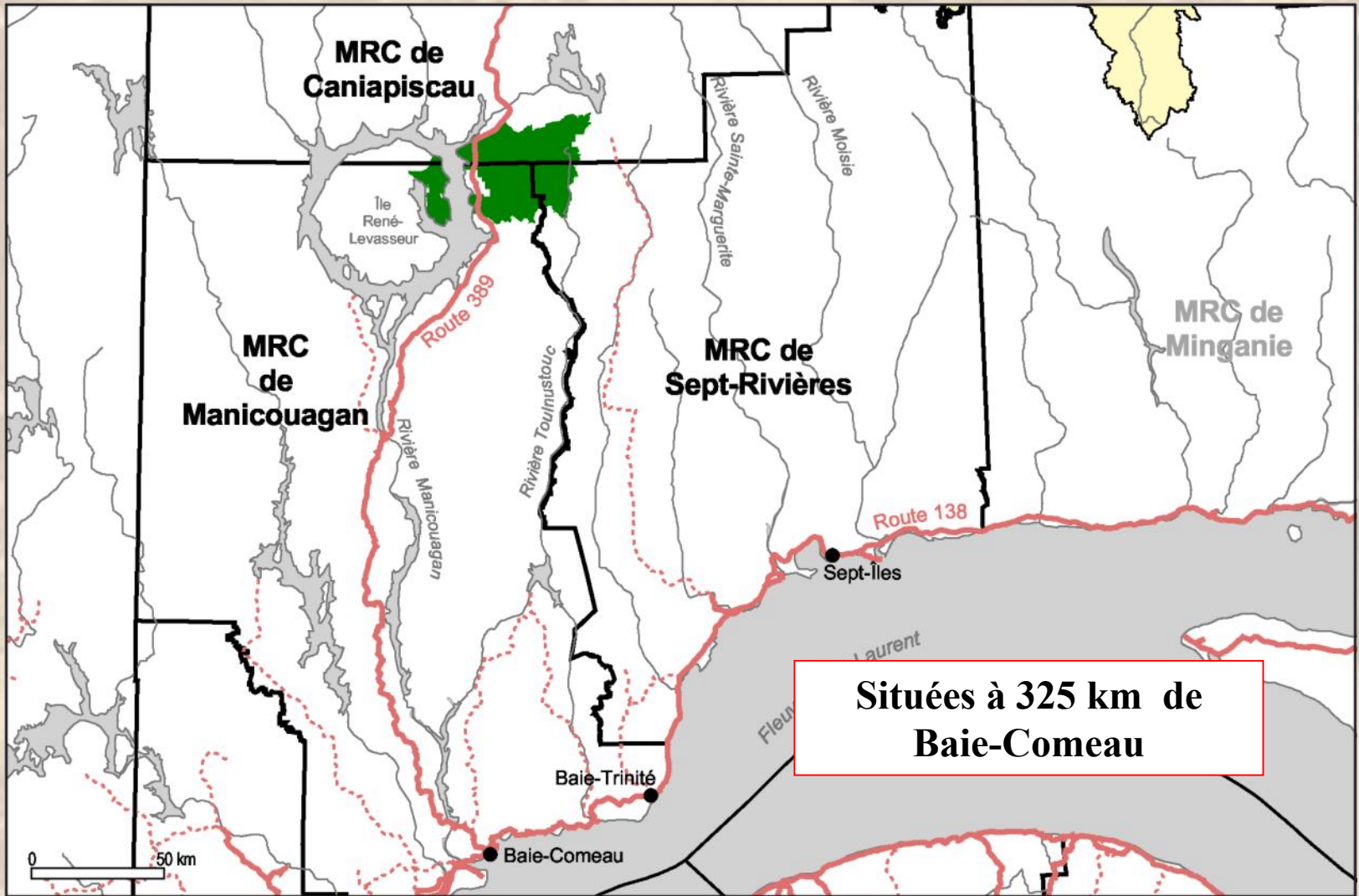
- de la nature de l'aire protégée et
- des objectifs de conservation fixés.

Réserves de biodiversité projetées des monts Groulx et de l'île René-Levasseur



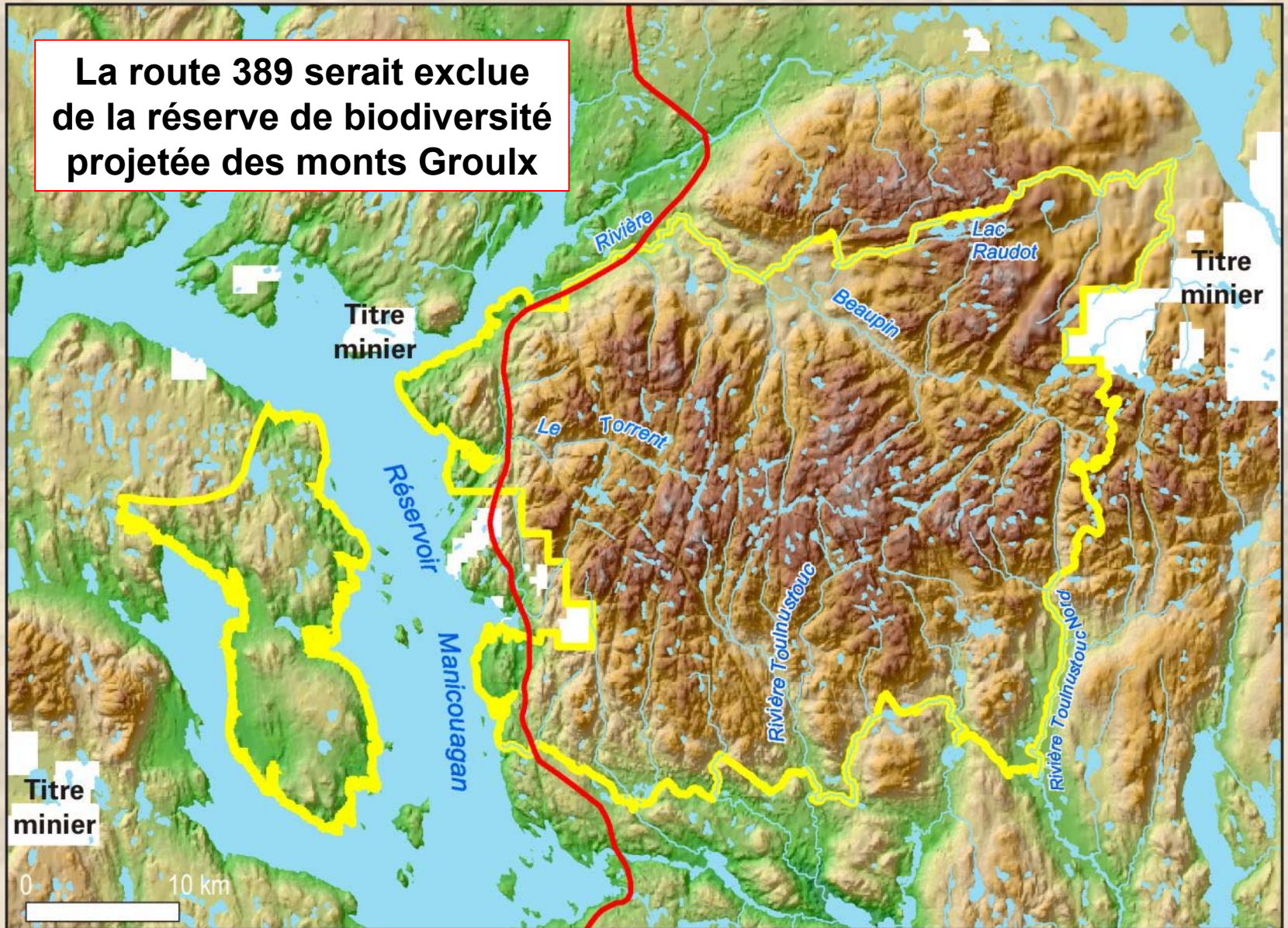


Localisation



Limites

La route 389 serait exclue
de la réserve de biodiversité
projetée des monts Groulx



Écologie : qu'est-ce qui caractérise ces territoires ?

- Relief
- Géologie
- Biodiversité
 - type de couvert
 - flore et faune



Île René-Levasseur



Monts Groulx



Monts Groulx

Utilisation et occupation actuelles

- Industrielle en périphérie
- Traditionnelle autochtone
- Pourvoires et baux
- Randonnée
- Circulation motorisée
- Autres projets (Parc innu, parc régional, réserve de la biosphère)





Cadre de conservation et de gestion

Objectifs de conservation

- Conservation de la biodiversité
- Protection et mise en valeur des paysages
- Recherche et éducation




Athyrium alpestre
subsp. *americanum*





Objectifs de gestion

- Gestion ministérielle responsable
- Participation locale active
- Maintien raisonnable des droits sur le territoire



Conservation et gestion : les moyens

Activités innues: maintien et concertation *

- Le ministère de l'Environnement reconnaît que les autochtones sont susceptibles de pratiquer des activités traditionnelles à des fins alimentaires, rituelles ou sociales dans les réserves de biodiversité.
- Le Québec verra à convenir d'une entente portant sur les modalités de pratique des activités avec les Innus.
- En attendant, la pratique des activités est respectée.

Activités interdites

- Selon l'article 46 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, sont interdits dans les réserves de biodiversité :
 - aménagement forestier
 - exploitation et exploration minière, gazière ou pétrolière
 - exploitation énergétique



Autres activités interdites

- **Monts Groulx :**
 - circulation motorisée
 - chasse et cueillette
 - coupe de bois de chauffage (sauf besoins domestiques)
 - construction de centres récréatifs (club de motoneige, ski,...)
 - introduction d'espèces*
 - ensemencement des lacs et des rivières
 - randonnée avec animaux domestiques ou de bât*
- **Île René-Levasseur :**
 - coupe de bois de chauffage (sauf besoins domestiques)
 - construction de centres récréatifs (club de motoneige, ski,...)*
 - introduction d'espèces*
 - ensemencement des lacs et des rivières*



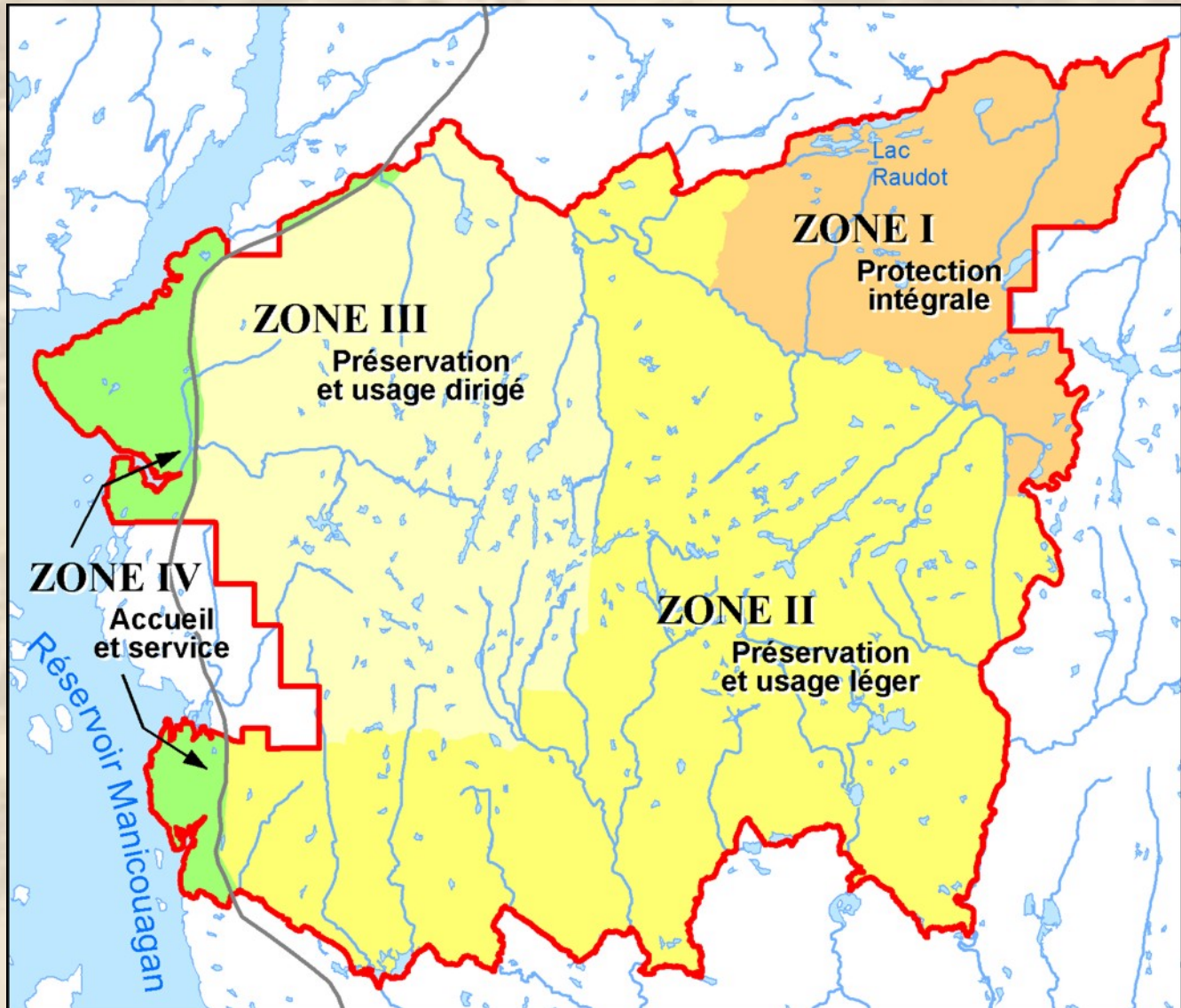
Activités interdites, mais permises avec conditions particulières

- Circulation motorisée
 - Monts Groulx : campement provisoire d'écotourisme,...
 - Île René-Levasseur : besoins domestiques et accès
- Activités commerciales
 - écotourisme et pourvoiries
- Travaux de construction et rénovation
 - habitation existante et installation septique
- Certaines activités liées aux besoins domestiques seront aussi réglementées



Zonage du territoire

Zonage - Monts Groulx





Zone I : Protection intégrale



- Recherche scientifique
- Conditions de pratique strictes
- Accessible sur autorisation du ministère de l'Environnement



Zone II : Préservation et usage léger



- Aucun sentier, ni infrastructure
- Randonnée libre et autonome
- Camping sauvage, sans feu de camp
- Camping de groupe aux endroits désignés
- Pêche pour randonneurs
- Activités commerciales permises si conformes à la norme d'écotourisme
 - randonnée
 - traîneau à chien
 - ...



Zone III : Préservation et usage dirigé



- Randonnée sur sentiers balisés et entretenus
- Infrastructures légères avec autorisation
- Camping aux endroits désignés, feux de camp interdits
- Pêche interdite



Zone IV : Accueil et services



- Poste d'accueil, stationnement, camping et autres services connexes



Zonage - Île René-Levasseur



Préservation et usage léger

- Pêche sportive et chasse maintenues
- Déclaration des prises (à mettre en place)
- Suivi des populations exploitées (à mettre en place)
- Bois de chauffage pour besoins domestiques (contrôlé et délimité)
- Recherche et éducation

Statut légal permanent proposé

	Zones	Statut	Nom	Catégorie UICN
Monts Groulx	I	Réserve écologique	?	<i>Ia</i> <i>Réserve naturelle intégrale</i>
	II, III, IV	Réserve de biodiversité	Uapishka	<i>III</i> <i>Monument/ élément naturel marquant</i>
Île René-Levasseur	-	Réserve de biodiversité	?	<i>Ib</i> <i>Zone de nature sauvage</i>



Gestion du territoire



Gestion des réserves de biodiversité

- Relève du ministère de l'Environnement
- Bénéficiera de la participation d'autres intervenants gouvernementaux et ...
- ... des acteurs locaux



Gestion gouvernementale

- **Responsabilités du MENV - Direction du patrimoine écologique et du développement durable**
 - document pour la consultation du public;
 - plan de conservation;
 - politiques, mémoires et procédures générales de conservation et de gestion;
 - assistance à la direction régionale du ministère dans sa gestion.



Gestion gouvernementale

- **Responsabilités du MENV - Direction régionale de la Côte-Nord**
 - appliquer le plan de conservation;
 - assurer la gestion et la surveillance;
 - émettre les autorisations;
 - réaliser le bilan des activités;
 - supporter le fonctionnement du conseil de conservation.



Gestion gouvernementale

- **Responsabilités des autres ministères**
 - Ministère des ressources naturelles, de la faune et des parcs :
 - gestion des droits fonciers existants
 - chasse, pêche et piégeage
 - Ministère des transports du Québec :
 - entretien de la route 389



Gestion en région

Le ministère de l'Environnement propose la création d'un conseil de conservation, gardien du plan de conservation et de la qualité de sa mise en œuvre.

Il désire que les bénéfices reliés à ces aires protégées profitent aux populations locales.



Conseil de conservation monts Groulx et île René-Levasseur

- **Mandat :**
 - conseiller le ministère de l'Environnement sur la protection et la mise en valeur des deux réserves de biodiversité et des deux réserves écologiques;
 - proposer un programme de mise en valeur des aires protégées;
 - proposer un plan d'action;
 - assurer le contrôle et le suivi du plan d'action.



Conseil de conservation

- **Composition :**
 - communauté de Betsiamites (coprésidence)
 - Amis des monts Groulx (coprésidence)
 - direction régionale de la Côte-Nord (MENV)
 - administration municipale
 - pourvoyeur
 - industrie touristique (ATR)
 - CÉGEP Baie-Comeau
 - Conseil régional de l'environnement
 - Conseil régional de développement
 - MRNFP (observateur et conseiller - territoire et faune)
 - 2 cooptés



Développement de partenariats

- **Le partenariat : force de base du développement harmonieux des réserves de biodiversité**

- Sites représentatifs et exceptionnels
- Bénéfices issus de la biodiversité
- Retombées économiques
- Participation locale

